

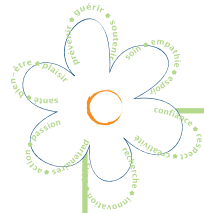
À QUI S'ADRESSER ?

TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

CLSC Meilleur
450 470-0770

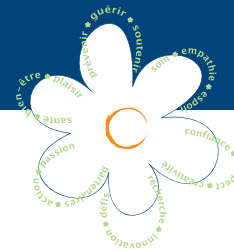
TERRITOIRE DE LA MRC LES MOULINS

CLSC Lamater
450 471-2881



Le Centre de santé et de services sociaux
du Sud de Lanaudière
offre à la population de son territoire les soins et
les services intégrés des CLSC Lamater et Meilleur,
de l'hôpital Pierre-Le Gardeur et
de ses centres d'hébergement.

Ces équipes unifiées contribuent à prévenir,
améliorer et soutenir votre bien-être.



Document élaboré par :
Les organisatrices et organisateurs communautaires

www.csss.sudlanaudiere.ca



L'ORGANISATION communautaire

Pour le développement de la communauté



L'organisation communautaire en CSSS est une pratique d'intervention qui contribue à créer des conditions favorables à la qualité de vie d'une communauté et à soutenir son développement.

L'organisation communautaire consiste à travailler avec la communauté pour que celle-ci apporte une solution collective à un problème perçu lui-même comme collectif.

La pratique d'organisation communautaire repose sur des valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, d'autonomie et de respect avec une volonté de concertation et de partenariat.

SERVICES OFFERTS

1. SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Offrir du soutien au développement et à la consolidation des organismes communautaires dans une optique d'action communautaire autonome.

- Aider à la recherche de financement;
- Assister les groupes dans l'élaboration, la reformulation et l'interprétation des règlements généraux et de la charte, selon les lois en vigueur;
- Favoriser la médiation lors de situations conflictuelles;
- etc.

2. SOUTIEN AU RÉSEAUTAGE ET À LA CONCERTATION

Favoriser la mobilisation, l'engagement d'acteurs en complémentarité d'action et mettre à profit leurs compétences en vue de satisfaire, d'un commun accord, certains besoins identifiés dans la communauté.

- Soutenir la création de lieux de concertation en fonction des besoins identifiés par la communauté.
- Soutenir le fonctionnement des lieux de concertation : soutien à l'animation, conception d'outils et de documents, participation à des comités de travail.

3. CRÉATION DE NOUVELLES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Soutenir la création d'organismes, de regroupements, de comités, de tables, projets, services, etc. suite à une demande de la communauté exprimant la volonté de répondre à des besoins non satisfaits par les ressources existantes.

4. DÉMARCHE D'ANIMATION TERRITORIALE

Au sein de territoires donnés, favoriser l'émergence et la coordination d'un processus mené par et pour la communauté dans une perspective de développement durable.

- Portrait du territoire et consultation des citoyens;
- Forum et vision d'avenir de la communauté;
- Actions et projets collectifs;
- etc.

5. ÉDUCATION COLLECTIVE

Contribuer à développer les connaissances, compétences et aptitudes citoyennes favorisant la participation communautaire.

- Action collective;
- Processus démocratique;
- Travail en groupe;
- Processus de changement;
- etc.

6. SOUTIEN À L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE EN CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)

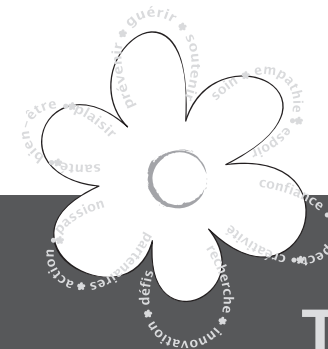
Sensibiliser, informer et influencer le CSSS quant à l'approche communautaire et quant à la réalité, les services et les besoins du milieu communautaire.

Sensibiliser, informer et influencer le milieu quant à la mission, la réalité et les enjeux du CSSS sur son territoire.

Favoriser les collaborations entre le CSSS et le milieu communautaire.

7. PROGRAMMES ET APPROCHE EN SANTÉ PUBLIQUE

Aider la communauté à saisir les opportunités liées aux programmes et approches en santé publique dans le respect de ses réalités.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CES SERVICES ?

- Organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine social ou de la santé;
- Groupes de personnes préoccupées par une problématique ou travaillant sur un projet du domaine social ou de la santé.

TERRITOIRES DESSERVIS

MRC Les Moulins et MRC de L'Assomption.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Chaque demande de services est reçue et analysée en fonction des critères d'admissibilité et de priorisation.